



## Circulaire 8562

du 28/04/2022

Erratum - Circulaire fixant les recommandations aux établissements d'enseignement supérieur en vue des inscriptions pour l'année académique 2022/2023 dans le cadre du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : n°8554

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 01/05/2022
Documents à renvoyer	non

Résumé	Erratum circulaire n°8554
--------	---------------------------

Mots-clés	Etudiants non-résidents
-----------	-------------------------

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b> <b>Ens. officiel subventionné</b> <b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Hautes Ecoles Universités

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGESVR, Etienne GILLIARD, Directeur général
--

### Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</li><li>Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS</li><li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</li></ul> <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les Vérificateurs</li><li>Les Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universités</li><li>L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)</li></ul>
---

## Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
LAHLOU Nadia	DGESVR	02/690.87.96. nadia.lahlou@cfwb.be
BODART Olivia	DGESVR	02/690.87.98. olivia.bodart@cfwb.be
COLLARD Nadine	DGESVR	02/690.87.99. nadine.collard@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe qu'un erratum est apporté à la circulaire n°8554 du 22 avril 2022 fixant les recommandations aux établissements d'enseignement supérieur en vue des inscriptions pour l'année académique 2022/2023 dans le cadre du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Ainsi, à la page 26, au point 3.7, il convient de lire « 30 septembre » en lieu et place de « 31 octobre ».

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Etienne GILLIARD